

23

R A P P O R T

OBJET : ETAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAL DU POLE ESPACES VERTS PROPRETE URBAINE

Dans le cadre de sa démarche de développement durable et d'exemplarité de ses Pôles et Missions, la Ville de Metz envisage la mise en place d'un système de management de l'environnement au Pôle Espaces Verts – Propreté Urbaine sur l'exemple du Pôle Centre Technique Municipal certifié ISO 14001 depuis 2006.

Le déploiement d'un tel système nécessite qu'un état des lieux environnemental complet soit réalisé préalablement par un bureau d'études spécialisé.

L'objectif de ce diagnostic préliminaire est d'identifier la situation du Pôle Espaces Verts – Propreté Urbaine et de ses sites au regard de :

- leur conformité réglementaire en matière d'environnement,
- leurs différents impacts environnementaux,
- leur organisation pour répondre aux exigences de la norme ISO 14001.

Cette étude devra permettre de définir une stratégie pour la mise en place d'un système de management de l'environnement au sein du Pôle Espaces Verts – Propreté Urbaine.

Cette étude, estimée à 10 000 euros TTC, est inscrite au budget 2009 dans le cadre de l'ISO 14001 et pourrait être subventionnée à hauteur de 50% par l'ADEME.

d'où la motion suivante qui est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : ETAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAL DU POLE ESPACES VERTS PROPRETE URBAINE

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDÉRANT que la Ville de Metz envisage la mise en place d'un système de management de l'environnement au Pôle Espaces Verts – Propreté Urbaine sur l'exemple du Pôle Centre Technique Municipal certifié ISO 14001 depuis 2006,

CONSIDÉRANT que le déploiement d'un tel système nécessite qu'un état des lieux environnemental complet soit réalisé préalablement par un bureau d'études spécialisé,

CONSIDERANT que l'objectif de ce diagnostic préliminaire est d'identifier la situation du Pôle Espaces Verts – Propreté Urbaine et de ses sites au regard de :

- leur conformité réglementaire en matière d'environnement,
- leurs différents impacts environnementaux,
- leur organisation pour répondre aux exigences de la norme ISO 14001,

CONSIDÉRANT que cette étude doit permettre de définir une stratégie pour la mise en place d'un système de management de l'environnement au sein du Pôle Espaces Verts – Propreté Urbaine,

CONSIDÉRANT que le montant de l'étude estimé à 10 000 euros TTC est inscrit au budget 2009 dans le cadre de l'ISO 14001.

CONSIDERANT que cette étude peut être subventionnée à hauteur de 50% par l'ADEME

CONSIDÉRANT que La Ville de Metz est engagée dans une démarche de développement durable et d'exemplarité de ses Pôles et Missions,

DECIDE :

DE LANCER une consultation simple de bureaux d'études spécialisés pour une mission consistant à réaliser un état des lieux environnemental du Pôle Espaces Verts – Propreté Urbaine pour un montant de rémunération estimé à 10.000 euros Toutes Taxes Comprises ;

DE SOLICITER les subventions auxquelles la Ville peut prétendre ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels ;

PREND ACTE que les crédits d'études sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

René DARBOIS